



Le 18 avril 2012

M. A. DEGROEDE
Clos de Lens sur Geer, 12
4360 Oreye

Objet : parc éolien
Agent traitant : F. Foulon

Monsieur Degroede,

Effectivement, nous avons sur le territoire de la commune de Bastogne un parc éolien qui nous apporte quelques soucis.

Depuis sa mise en fonctionnement en décembre 2010, nous recevons des plaintes des riverains. C'est le bruit qui est en cause, principalement la nuit.

Le permis unique imposait une analyse acoustique après la mise en service de ce parc. Elle a été réalisée en avril et mai 2011. Le résultat était peu convaincant, aussi une deuxième analyse a été réalisée, toujours aux frais de l'exploitant en novembre et décembre 2011. Il en ressort que le parc éolien respecte à peu de choses près les normes de bruit imposées par l'Arrêté « Conditions générales d'exploitation », mais il apparaît que le fonctionnement des éoliennes engendre une émergence de bruit non négligeable d'environ 10 dB(A) la nuit.

A l'heure actuelle, il a été convenu, de commun accord avec l'exploitant et une délégation des riverains, que la commune prendrait en charge une série de tests afin de déterminer quel serait le niveau de bruit acceptable par les riverains la nuit et par l'exploitant en ce qui concerne la rentabilité du parc.

Voici les coordonnées de deux des plaignants :

- M. Philippe FORGEUR, Bourcy n°123 à 6600 Bastogne ; e-mail : forgeurphilippe@hotmail.com;
- M. Eric CREMER, Bourcy n°735 à 6600 Bastogne, e-mail : eric.cremer@swing.be.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Degroede, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe COLLARD,
Bourgmestre